

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE TENUE MERCREDI, LE 25 MAI 2026, À 8 H, EN VISIOCONFÉRENCE

PRÉSENCES :

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Jacques Allard	L'Ascension
Mme Francine A. Bélisle	Lac-Saguay
M. Pierre Bertrand	Huberdeau, Arundel et Montcalm
M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord, Barkmere
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
Mme Patricia Lacasse	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Simon Laplante	La Macaza
Mme Francine Létourneau	Nominingue
M. Gilbert Therrien	Rivière-Rouge

M. Patrice Lanctôt, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Marlène Perrier, conseillère à la direction générale, Mme Rose Bélair directrice générale adjointe et M. Emrick Vienneau, adjoint aux opérations et communications sont également présents.

ABSENCES :

M. Gaëtan Castilloux	Labelle, La Conception
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Mont-Blanc

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 h 00, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DÉVELOPPEMENT**
 - 3.1.** Mandat pour le diagnostic et la caractérisation des matières dans le but d'identifier les technologies disponibles au traitement des déchets ultimes
- 4. GESTION DES RESSOURCES**
 - 4.1.** Ressources financières
 - 4.1.1.** Adoption du règlement numéro 63
 - 4.1.2.** Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
 - 4.1.2.1.** Traitement et disposition des matelas
 - 4.1.2.2.** Transport des matelas
 - 4.1.3.** Demande d'aller en appel d'offres
 - 4.1.3.1.** Échantillonnage et analyse de l'eau souterraine, de l'eau potable et des eaux pluviales
 - 4.1.4.** Signature pour les chèques
 - 4.2.** Ressources humaines
 - 4.2.1.** Confirmation au poste de directrice générale adjointe
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

R.4399
26.05.25

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle il est résolu :

D'accepter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. DÉVELOPPEMENT

3.1. Mandat pour le diagnostic et la caractérisation des matières dans le but d'identifier les technologies disponibles au traitement des déchets ultimes

Considérant que le Conseil d'administration a adopté la résolution R.4393-26.03.18 afin de manifester son intérêt à évaluer différentes options et à effectuer une veille technologique concernant le traitement des déchets ultimes;

Considérant que la volonté du Conseil est de réduire les quantités de matières destinées à l'enfouissement par la mise en place d'une gestion plus intelligente des matières résiduelles;

Considérant qu'un diagnostic et une caractérisation des intrants dédiés à l'élimination constituent une étape essentielle afin de mieux connaître la composition des matières reçues, d'évaluer leur potentiel de valorisation ainsi que les extrants et revenus pouvant être générés;

Considérant que le Complexe environnemental de la Rouge a obtenu des estimations préliminaires concernant les coûts et les démarches nécessaires à la réalisation d'un diagnostic et d'une caractérisation des matières résiduelles;

Considérant que cette analyse permettra au Conseil de disposer d'informations techniques, environnementales et financières afin d'orienter ses décisions stratégiques futures relativement à la gestion des déchets ultimes;

Sur une proposition de M. Pierre Bertrand, il est résolu :

R.4400
26.05.25

De mandater Sustainable STRAT afin de réaliser un diagnostic, une caractérisation des matières résiduelles ainsi qu'une évaluation des procédés. Ces démarches visent à identifier les technologies disponibles pour le traitement des déchets ultimes et à en évaluer la faisabilité pour le Complexe environnemental de la Rouge, pour un budget maximal de 105 000 \$ réparti sur une période de trois (3) ans (2026 : 50 000\$, 2027 : 30 000\$, 2028 : 25 000\$). Dans le cadre de ce mandat, l'entreprise effectuera également des démarches de recherche et d'obtention de subventions afin de réduire les coûts du projet. Les sommes supplémentaires requises seront prélevées à même le budget du Fonds vert 2026 pour un montant de 40 000 \$ et le solde résiduel sera pris à même la réserve financière du Fonds vert.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. GESTION DES RESSOURCES

4.1. Ressources financières

4.1.1. Adoption règlement #63

Règlement numéro 63 décrétant un emprunt d'un million deux cent mille dollars (1 200 000,00\$) pour la construction d'un garage.

R.4401
26.05.25

Sur une proposition de Mme Francine Létourneau, il est résolu :

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le Complexe environnemental de la Rouge est autorisée à exécuter ou à faire autoriser des travaux pour la construction d'un garage selon le budget de construction préparé par la firme LH2 portant le numéro 23-001. L'Annexe A présente un estimé détaillé, incluant les frais contingents et les imprévus, préparé par la firme LH2 Inc., en date du 21 mai 2026, lequel fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le Complexe environnemental de la Rouge est autorisé à dépenser une somme d'un million deux cent mille dollars (1 200 000,00\$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, la Complexe environnemental de la Rouge est autorisée à emprunter une somme d'un million deux cent mille dollars (1 200 000,00\$) sur une période de 15 ans pour la construction d'un garage.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, les dépenses sont réparties entre les municipalités membres et utilisatrices du Complexe environnemental de la Rouge, selon le critère défini à l'article 11 de l'entente intermunicipale et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'annexe B.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, la Complexe environnemental de la Rouge est autorisée à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le Complexe environnemental de la Rouge affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE à l’unanimité

4.1.2. Octroi des appels d’offres

4.1.2.1. Traitement et disposition des matelas

Dans le cadre de l’appel d’offres sur invitation S2026-520, pour le recyclage et le traitement des matelas. L’ouverture des soumissions a eu lieu, le jeudi 2 avril 2026, à 9 h 01.

Nom des soumissionnaires	Prix unitaire (taxes incluses)
Matt Canada	Pas soumissionné
Recyc-Matelas Inc.	12,87 \$

Après étude et analyse de la seule soumission reçue et discussion avec le soumissionnaire.

Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :

**R.4402
26.05.25**

D’octroyer le contrat à Recyc-Matelas pour la saison 2026, pour un prix unitaire de 12,87 \$ par unité (taxes incluses).

ADOPTÉE à l’unanimité

4.1.2.2. Transport des matelas

Dans le cadre de l’appel d’offres sur invitation S2026-410, pour le transport des matelas. L’ouverture des soumissions a eu lieu, le jeudi 2 avril 2026, à 11 h 15.

Nom des soumissionnaires	Prix de la soumission (taxes non incluses)		
	2026	2027 (option)	2028 (option)
9248-9590 Québec Inc.	1 545,84 \$	1 623,13 \$	1 752,98 \$
Régie de collecte environnementale de la Rouge	1 390,32 \$		

De plus, avec la signature de l’entente pour la fourniture d’un service de transport général avec la Régie de collecte environnemental de la Rouge, le prix soumis pour le transport des matelas à un taux moyen de 1,85\$ est de 1 390,32 \$

Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :

**R.4403
26.05.25**

D’octroyer le contrat à la Régie de collecte environnementale de la Rouge pour le transport des matelas à 1 390,32 \$/transport pour 2026. Ces montants excluent toutes les taxes applicables. Cet appel d’offres se transforme en contrat légal, dès son approbation.

ADOPTÉE à l’unanimité

4.1.3. Demande d'aller en appel d'offres

4.1.3.1. Échantillonnage et analyse de l'eau souterraine, de l'eau potable et des eaux pluviales

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

R.4404
26.05.25

D'aller en appel d'offres sur invitation pour l'échantillonnage et l'analyse de l'eau souterraine, de l'eau potable et des eaux pluviales.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.1.4. Mandat pour la signature des chèques

Sur une proposition de Mme Francine Létourneau, il est résolu :

R.4405
26.05.25

De retirer le nom de Mme Marlène Perrier comme signataire et d'ajouter le nom de M. Patrice Lanctôt, directeur général et M. Gilbert Therrien.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2. Ressources humaines

4.2.1. Nomination au poste de directrice générale adjointe

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

R.4406
26.05.25

De nommer Mme Rose Bélair à titre de directrice générale adjointe aux termes et conditions présentés.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.4407
26.05.25

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gilbert Therrien propose la levée de la séance à 8 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité

Frédéric Broué
Président

Patrice Lanctôt
Directeur général
